

**Annexe :**

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école  
 maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et  
 scolarisé en petite section**

*Références :*

- Article 11 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoyant l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire ;
- Décret d'application n°2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle.

**Les modalités d'aménagement du temps proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes conformément au règlement intérieur de l'école.**

▪ **Ecole**

Nom de l'école : Ecole Maternelle André Siméon  
 Directeur.trice de l'école : Anne-Sophie THIEFFRY  
 Commune : GUIGNES  
 Circonscription : DAMMARIE LES LYS.

▪ **Demande d'aménagement du temps de présence en PS l'après-midi**

Je soussigné (e).....  
 Demande que l'enfant.....  
 Bénéficie d'un aménagement du temps de présence l'après-midi  
 Pour le motif suivant :.....  
 et selon les modalités ci-dessous :

JOURS	Reviendra à l'école à ...h	Ne reviendra pas à l'école durant les après-midi de classe
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

▪ **Avis du directeur de l'école**

Date de réception de la demande :

Avis favorable                       Avis défavorable  pour le motif suivant : .....

Date, signature et cachet du directeur de l'école

▪ **Décision de l'Inspecteur de l'Education nationale**

Date de réception de la demande :

Avis favorable                       Avis défavorable  pour le motif suivant : .....

Date, signature et cachet de l'IEN